ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Daghestan

Question au Gouvernement n° 142

Texte de la question

M. le président.. La parole est à M. Jean-Paul Bret.
M. Jean-Paul Bret. Monsieur le Premier ministre, quatre de nos compatriotes ont disparu cet été dans le Daghestan; ils ont été enlevés et sont retenus en otages. Depuis le 2 août 1997, date présumée de leur enlèvement, nous sommes sans nouvelles officielles. Si des cassettes vidéo ont pu être visionnées récemment à Moscou et si, ces derniers jours, quelques lettres de deux à trois lignes sont parvenues jusqu'à leurs familles, nous ne savons pas qui les a enlevés, ni où ils sont exactement, ni à quel moment ils pourraient être libérés. Toutes sortes d'informations ont récemment circulé. Une rançon aurait, paraît-il, été demandée.
Cette situation est évidemment très douloureuse pour les familles. Elle l'est aussi pour nos quatre compatriotes, dont nous pouvons imaginer dans quelles conditions de précarité ils vivent actuellement.
Quelques jours après votre visite à Moscou, pouvez-vous nous faire part des informations que vous possédez à ce sujet et des démarches que vous avez entreprises auprès des autorités russes pour obtenir la libération de ces quatre otages français ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)
M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.
M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, en effet, depuis le 2 août dernier, quatre de nos compatriotes, dont trois responsables de l'organisation non gouvernementale Equilibre et un de leurs amis qui les avait rejoints pour quelque temps, ont été enlevés à la frontière du Daghestan et de la Tchétchénie, cette zone du Nord-Caucase qui connaît à l'heure actuelle une instabilité marquée et où ce type d'enlèvement se multiplie depuis quelques mois.
Un autre de nos compatriotes, qui travaillait dans cette région pour l'organisation MSF, a pu, lui, être libéré il y a quelques semaines, ce qui a constitué, dans cette période d'attente et d'inquiétude, une nouvelle relativement encourageante.
Tous nos efforts se portent maintenant vers nos quatre compatriotes toujours détenus.
Depuis le début, nous sommes en liaison permanente avec les autorités russes, aussi bien nationales que régionales. Le Président de la République lors de son voyage en septembre à Moscou, moi-même début septembre, à l'occasion d'une rencontre avec M. Primakov, puis M. le Premier ministre il y a quelques jours, à Moscou, où je l'accompagnais, avons évoqué ce problème à tous les niveaux, avec Boris Eltsine, avec le Premier ministre russe, avec le ministre des affaires étrangères et les autres membres du gouvernement.
Nous sommes en liaison avec eux. Nous n'avons cessé de rassembler toutes les informations dont nous pouvons disposer et de faire tout ce qui est au pouvoir du gouvernement français et des autorités françaises pour hâter leur libération.
Je ne suis pas en mesure d'ajouter d'autres éléments à ceux que vous avez indiqués. Des cassettes ont en effet circulé, qui ont fourni des éléments d'appréciation.
Nous pensons qu'ils sont détenus à la frontière du Daghestan et de la Tchétchénie, mais le lieu de détention a sans doute été modifié à plusieurs reprises. A l'heure actuelle, nous poursuivons notre effort et nous sommes en relation permanente avec les membres du gouvernement russe.
Nous sommes bien entendu également en relation avec les responsables de l'association Equilibre, afin d'agir d'un seul mouvement et en parfaite coordination. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du

groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Bret
Circonscription : Rhône (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 142
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 1997, page 5335
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 novembre 1997